

néral de l'Amirauté de Québec,	354
<i>Erable</i> , sur les terres non-concédées à Bellechasse, défendu de les entailler,	265
<i>Escaliers</i> , dans les rues élevés de plus de trois marches, défendus,	75
<i>Eslaves</i> , comment seront affranchis,	105
<i>Estebe</i> , (Sieur) Conseiller Honoraire,	383
<i>Etendue</i> du Domaine d'Occident,	87
<i>Etendue</i> du Gouvernement du Sieur de Lauzon en Canada,	16
<i>Exclusion</i> de toute autre Religion que celle Catholique,	36
<i>Exhibition</i> des titres de concession &c. dans les Seigneuries,	298-148
<i>Exhibition</i> des titres pour les terrains compris dans les fortifications de Montréal,	271
<i>Experts</i> dans la paroisse de St. Jean, comment seront assermentés,	217
<i>Extrait</i> des dires des parties à donner au Juge par le Greffier,	108
<i>Extraits</i> des montres et revues seront controlés et réregistrés par le Sieur Duchesnay,	47

F

<i>Farine</i> , permis à toute personne d'en fabriquer,	167
<i>Faute</i> par le Seigneur de faire bâtir un moulin, celui de Madame Laforêt tournera,	174
<i>Femmes</i> des Patrons, &c. n'auront point de rang dans les cérémonies de l'Eglise,	185
<i>Femmes</i> des Seigneurs, leurs droits honorifiques,	184
<i>Feu</i> , chaque habitant obligé de s'y rendre,	151
<i>Feu</i> , dans les cours, soit pour faire de la bierre ou pour autre usage, défendu,	119
<i>Feu et lieu</i> , peines contre ceux qui ne tiennent point,	294-295
<i>Feu</i> , précautions à prendre pour en prévenir les accidens,	151-168
<i>Filles et Femmes</i> , de mauvaife vie, défendu de les favoriser,	157

<i>Fils</i> de soldats engagés au service du Roi à l'age de seize ans,	128 d
<i>Fleuve St. Laurent</i> , appelé grande riviere du Canada,	8
<i>Fontaine</i> , [Sieur de la] préposé à Maingan pour y confisquer les eaux de-vie,	96
<i>Forts et Forteresses</i> , pouvoir au Sieur Champlain d'en faire construire à Québec,	8
<i>Fort St. Jean</i> , ses limites,	325
<i>Foucher</i> , [Sieur] Procureur du Roi en la juridiction de Montréal,	357
<i>Fourrage</i> , défendu d'en garder dans les maisons,	150-169
<i>Frais</i> d'un décret évités par le moyen de trois simples publications et affiches,	124
<i>Freneze</i> [Mr. Damours de] Conseiller,	348
<i>Frontenac</i> , [Comte de] Gouverneur et Lieutenant Général en Canada, &c.	45-51

G

<i>Gainage</i> et profit d'une expédition contre le Canada partagés par tiers,	6
<i>Galion</i> employé par Jacques Cartier,	3
<i>Galisonniere</i> (Comte de la) exempt de prêter le serment comme commandant général du Canada,	59
<i>Galoper</i> les chevaux au sortir de l'Eglise, défendu,	71
<i>Galoper</i> les chevaux dans la ville, défendu,	112
<i>Garde</i> des bestiaux,	154-170
<i>Garde Sceaux</i> du Conseil Supérieur de Québec,	363
<i>Gaudais</i> (Sieur de) devant prendre connoissance sur la Nouvelle France, de sa situation locale, des semences qui seroient bonnes au pays, de sa culture, des trois habitations de Québec, Montréal et Trois Rivieres, du commerce des habitans de ces villes, 25. des productions du pays, de ce qui y manque, des dommages causés par les Iroquois, 27.	